



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 30 È 31 DI MARZU DI U 2023
1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 30 ET 31 MARS 2023

N° 2023/O1/021

Question orale déposée par Catherine COGNETTI-TURCHINI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »

OBJET : LES CONFRERIES

Monsieur le Président,

Dans l'histoire occidentale chrétienne, la confrérie rassemblait les laïcs pour organiser des œuvres de bienfaisance, des processions et autres cérémonies religieuses. Abolies par la Révolution française, les confréries furent recrées sous l'Empire et perdurent aujourd'hui encore sous une forme associative.

Depuis les années 80, elles bénéficient d'un regain.

La Corse compte actuellement une centaine de confréries (53 en Haute-Corse et 48 en Corse du Sud) qui regrouperaient près de 3000 confrères. Les dernières confréries qui ont vu le jour sont majoritairement situées dans le rural, où elles contribuent à redynamiser la vie sociale dans nos villages.

Une confrérie est chargée de la sauvegarde, la promotion du patrimoine matériel et immatériel de leur commune, de leur quartier, et de la tradition orale. Ainsi que l'organisation d'événements culturels (concert, conférence...). Elle a aussi la tâche de venir en aide aux plus nécessiteux (personnes âgés, malades...), d'organiser les obsèques ainsi que l'accompagnement des familles en deuil résidant dans leur commune.

Certaines ont pour but aussi d'initier les personnes au chant polyphonique, afin de perpétuer et de promouvoir la tradition orale.

Le rayonnement des confréries est un véritable atout pour l'Église de Corse, qui lui permet de résister tant bien que mal aux affres et aux difficultés de la déchristianisation. Les confréries sont un des derniers lieux capables d'attirer la jeunesse insulaire et de la conduire vers l'apprentissage et la pratique spirituelle de la religion. C'est par ce biais qu'on peut tenter de sauver nos traditions religieuses et villageoises, et de préserver notre patrimoine.

Mes chers collègues, vous me direz que la tâche est certainement plus compliquée, mais pour connaître et fréquenter des personnes engagées dans ces confréries, je tiens à vous relayer une attente.

Notre institution pourrait prendre l'initiative d'encourager à la création d'une association à l'échelon régional, un réseau qui se chargerait de rassembler toutes les associations désireuses de défendre l'intérêt de nos édifices, de mobiliser l'opinion et les donateurs pour leur restauration, et de pourvoir, si besoin, à leur valorisation, une fois la restauration accomplie.

En lien avec les collectivités locales et l'évêché, cette association pourrait bâtir un partenariat étroit avec la Fondation du Patrimoine qui dispose de moyens que nous pourrions mobiliser pour financer des travaux de réhabilitation. Ça implique une structuration de niveau régional, un inventaire du patrimoine religieux et une logistique administrative pour défendre nos positions auprès de la fondation.

Reste à voir le rôle que peut jouer une institution publique dans un contexte de séparation des pouvoirs, et c'est tout l'objet de mon intervention, tout en sachant que les compétences dont nous disposons en termes de patrimoine peut peut-être nous offrir un rôle de coordination ou du moins de recensement.

Mes chers collègues, agissons dès à présent pour remettre « L'église au centre du village » !